

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt novembre à 19 heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie DUPONT, Maire

**Présents** : Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU (arrivée à 19h08), Alain LARGE, Francis GERKENS, Josiane MOREAU, Régis PARDO, Brigitte DEAT, Eric NICOINE, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Jean-Louis BASTIE, Marie-Christine FAURE

**Absents** : Alain AUTIN (arrivée 20 h 08) pouvoir à Jean Marie DUPONT  
Viviane AVRIL pouvoir à Nathalie BOUYSSOU  
Véronique PARSAT pouvoir à Marie-Christine FAURE

**A été désigné(e) Secrétaire** : Brigitte DEAT

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **20141101 - Commission Appel d'offre**

Monsieur le Maire donne lecture de l'article 22 du Codes des marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offre se compose du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. L'élection a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin de liste et au scrutin secret.

Une seule liste est déposée

Arrivée de Madame BOUYSSOU à 19 heures 08.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste déposée.

Membres titulaires :           Jean-Louis BASTIé  
  Régis PARDO  
  Nathalie BOUYSSOU

Membres suppléants :       Marie-Christine FAURE  
  Francis GERKENS  
  Alain LARGE

Monsieur le Maire fait procéder au vote. A l'appel de leur nom chaque conseiller vote à bulletin secret.

Dépouillement :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs : 02

Bulletins de liste : 13

La liste entière est élue à la majorité

### **PROJETS 2015**

Monsieur le Maire donne lecture des projets envisagés pour 2015 et qui sont déjà inscrits au Budget primitif par l'ancienne municipalité. Il s'agit :

- Réfection de la Côte de Lagut et Guspit. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce projet est inscrit au budget primitif. Les crédits sont ouverts, il ne reste plus qu'à lancer le dossier d'appel d'offre. Monsieur le Maire souligne à ce propos que le dossier établi par Avi-Conseil est très bien monté. Il a été demandé au Cabinet de mettre à jour l'estimation et d'y intégrer la modification du tracé au carrefour de Guignan et Lagut
- Aménagement de la Halle : inscrit au Budget primitif 30 000 €. Avec les peintures, il faudra rajouter au Budget primitif 30 000 €
- Aménagement du RD 122 : inscrit également au budget primitif par l'ancien conseil municipal. Ce dossier prend en compte la sécurisation de cette route passagère en y apportant des aménagements pour casser la vitesse. 30 000 € étaient prévus pour cette année.

A ces dossiers, la nouvelle municipalité s'est penchée sur les problèmes de stationnement dans Branne et a sollicité l'appui technique du cabinet Avi Conseil pour l'aménagement de parkings :

- Parking derrière la Poste. Le sol, constitué par des remblais, est aujourd'hui stabilisé et consolidé par le passage des bus. L'idée est d'en faire un parking de covoiturage.
- Parking à côté de l'école sur un terrain privé ; cependant Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de respecter le cadre réglementaire avant d'y faire les aménagements nécessaires.

Enfin, Monsieur le Maire a sollicité auprès d'AVI-CONSEIL une étude sur la réfection des voiries communales ; cette étude chiffrée sera à mettre en adéquation avec nos possibilités financières, d'ailleurs Monsieur le Percepteur doit nous faire connaître notre capacité à emprunter.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra faire des choix en fonction de nos possibilités financières.

### **POINT SUR LES T.A.P**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame BOUYSSOU, adjoint en charge des TAP.

A ce jour ce sont 75 enfants du CP au CM2, 3 heures par semaine avec 3 intervenants extérieurs et des interventions faites par le personnel communal comme le Sport, le Théâtre, jeux de société. Une fois par semaine l'association Créolia anime des activités pédagogiques anglaises et depuis le début de la semaine un intervenant extérieur embauché par la mairie propose une animation marionnettes pour le groupe F. Madame BOUYSSOU envisage une activité Mosaïque.

Considérant le coût des TAP, Madame BOUYSSOU souligne que pour l'année prochaine il est probable que les TAP deviennent payants.

### **20141102 – Désignation d'un correspondant Tempête**

Après délibération le conseil municipal désigne à l'unanimité comme correspondant Tempête :

Monsieur Alain AUTIN comme titulaire

Monsieur Francis GERKENS comme suppléant

### **20141103 – Décisions financières**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De prendre en charge l'achat d'ampoules pour l'éclairage du stade pour un montant de 868,51 € pour 8 ampoules
- De faire changer le ballon d'eau chaude de la chaudière de la C.C.B, devenu obsolète. Cette dépense est à la charge de la commune puisqu'elle est propriétaire des locaux. La municipalité a fait établir deux devis et est en attente du 3<sup>ème</sup>.
- Les décorations de Noël seront installées par le personnel communal ; une nacelle sera louée pour l'occasion ; il faut compter entre 336 et 342 € la journée. C'est moins que le devis du SDEEG pour 3810 € TTC et la proposition de Nérigean qui commence à 380 € pour un jour.

### **20141104 – Décisions modificatives au budget**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame MOREAU, adjointe en charge des finances. Il s'agit de prendre en charge des dépenses non inscrites au Budget primitif, mais que l'on peut payer en faisant des virements de crédits.

Où le rapport, le Conseil municipal accepte à l'unanimité

- La proposition de la SOGEDO pour le remplacement d'un PI HS pour un montant de 2093,20 € TTC au compte 2315
- Les devis du SDEEG pour la fourniture et pose de nouvelles lanternes HS à Guignan pour 484 € et à Lagut pour 669 € au compte 20415

Madame MOREAU présente les virements de crédits et ouvertures de crédits nécessaires à l'équilibre du Budget primitif

2313	:	- 500	2315 cp 35	:	+ 500
	:	- 341	21316	:	+ 341

	:	- 600	2031	:	+ 600
	:	- 1771	20415	:	+ 1771
Total	:	- 3212	Total	:	+ 3212

A la demande du percepteur le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

6811/042	:	+ 1800
28041582/040	:	1800

Correspondant à des subventions du SDEEG qu'il convient d'amortir : d'ailleurs le Conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir les subventions versées au SDEEG sur 1 an.

**20141105 – Adhésion de la Commune de Saint Antoine du Queyret au S.I.A.E.P de RAUZAN**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saint Antoine du Queyret au Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de Rauzan

**20141106 – Adhésion au SIVU du Chenil du Libournais**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Frontenac et de Listrac de Durèze au Syndicat du Chenil du Libournais

**20141107 – Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine moyennant une cotisation de 100 € annuelle pour l'année 2014.

*Arrivée de Mr AUTIN à 20h08*

**20141108 – Contrat de prestations de service AVI-CONSEIL**

Monsieur le Maire présente une proposition du cabinet AVI-CONSEIL. Monsieur NICOINE demande le rôle de ce cabinet : C'est un contrat de prestation de Conseil en ingénierie ayant pour objet les missions d'étude, expertise, audit, diagnostic, assistance et accompagnement dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce cabinet a déjà travaillé pour la commune les années précédentes et a notamment monté les dossiers de consultation de la réfection de Lagut et du Guspit, du RD 122 et de la halle.

Monsieur le Maire souligne qu'au travers de ces dossiers, il a constaté combien ce cabinet est compétent et combien son appui technique est nécessaire afin de respecter la loi MOP mais également le Code de Marché Public. D'autant que les services de l'Etat via l'ATESAT n'assurent plus cette mission. Néanmoins sa mission s'arrêtant au suivi de l'exécution du marché ; la commune, en plus de conseils devra faire appel à une maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire donne lecture du cadre réglementaire et des étapes opérationnelles pour mener à bien des projets d'aménagement.

Le contrat prévoit un coût horaire de 47 € non soumis à TVA et des frais de déplacement à 28 €. Considérant l'augmentation de 2 € du tarif horaire depuis 2012, Madame BOUYSSOU propose 46 € ; Monsieur PARDO sollicite simplement une estimation des projets.

Monsieur le maire rappelle qu'un artisan plombier travaille à 54 € de l'heure.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de faire une proposition à 46 € et décide de statuer lors de la prochaine séance.

#### **20141109 – Participation financière à l'Ateliers 4 Arts**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que l'année dernière, la commune a participé à hauteur de 15 €/enfant/trimestre soit 45 € par trimestre pour les enfants brannais qui adhéraient à cette association qui donne des cours d'arts (dessin, peinture...).

Aujourd'hui il renouvelle la demande.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal demande à connaître le nombre d'enfants brannais adhérents avant de se prononcer sur une éventuelle participation

#### **20141110 – Taxe communale sur la Consommation Finale d'électricité TCCFE**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en vertu de l'article 18 de la loi du 08/08/2014 sur la réforme des finances, le bénéfice de la TCCFE peut être reversé dans sa totalité au Syndicat ou EPCI qui détient la compétence, à savoir le SDEEG pour la commune de Branne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Aussi afin de permettre à la commune de conserver le bénéfice de TCCFE, le SDEEG nous propose de nous reverser la taxe selon les modalités suivantes :

80,5 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune

19,5 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau électrique public.

Monsieur le Maire stipule que cela représente environ 20 000 € de recettes et que cette répartition de 80,5 % ne changera rien puisqu'elle est déjà appliquée depuis 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### **20141111 – Borne de recharge pour véhicule électrique**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un projet porté par le SDEEG qui concerne la mise en place sur la commune d'une borne avec deux recharges pour les véhicules électriques.

Coût à la charge de la commune si on commande avant le 31 décembre, 1600 € HT au lieu de 8000€ HT, car le SDEEG propose de financer 80 % du H.T

Le SDEEG assurera la totalité des frais de consommation énergétique, maintenance, supervision et assurance. En contrepartie de ces prestations, la commune participera à hauteur de 300 € par an par point de charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse à l'unanimité ce projet.

#### **20141112 – Renouvellement Contrat C.A.E**

Le Conseil municipal à l'unanimité

- Accepte de renouveler un contrat C.A.E Agent des écoles de 30 heures hebdomadaires au SMIC en vigueur, pour une durée de 6 mois à compter du 09 décembre 2014
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc

#### **20141113 – Convention de mise à disposition**

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la Mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Considérant

- L'absence de moyens techniques de la Communauté de Communes du Brannais qui ne permet pas la prise en charge des tâches techniques à effectuer
- La possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune de Branne

Monsieur le Maire propose à son assemblée de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes du Brannais une convention de mise à disposition pour un adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Branne auprès de la Communauté de Communes du Brannais, convention précisant conformément à l'article 4 du décret susvisé : « les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités »

L'accord de l'agent sera annexé à la convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

- Accepte la convention de mise à disposition
- Charge Monsieur le Maire de signer pour l'agent concerné, la convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes du Brannais.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers de s'inscrire dans les différentes commissions de la C.C.B ; Monsieur PARDO demande à ce que les tableaux avec les commissions qui leurs sont remises ce soir soient retournés au plus tard lundi matin en Mairie pour retour à la CCB.

Madame THOMAS fait un point sur le Noël des écoles ; la Commune organise le goûter : brioche, ballotins de chocolats, chocolat chaud et jus de fruits ; les parents d'élèves offriront des chèques cadeau par classe pour l'achat de jeux pédagogiques.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal rencontrera le personnel communal le jeudi 27 novembre à 19 heures et les Brannais le Samedi 29 novembre autour d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20